

COMMUNICATION GESTUELLE ASSOCIÉE À LA PAROLE

Le recours au langage des signes a été élargi **au soutien de la communication pour les bébés**. On parle d'**approche multimodale** (langage oral, gestes, regards et mimiques) lorsque le jeune enfant n'est pas en capacité de parler mais il parvient à s'exprimer, suscitant l'intérêt de l'adulte. La **relation enfant-adulte** est **enrichie et favorisée**, les bases de l'accès au langage sont renforcées. Cette approche a une **dimension préventive et non discriminatoire**.

Objectifs

- savoir utiliser un outil de communication complémentaire à destination des tout-petits
- être capable de favoriser l'expression des émotions

Jour 1 :

Schéma de la communication, les paralangages
Qu'est la communication gestuelle ? Ses origines ?
La gestuelle est naturelle pour l'enfant
L'intérêt de cette pratique avec bébé et les professionnelles ?
Etablir une relation enfant /adulte
Améliorer la confiance
Comment répondre à ses besoins grâce à cette pratique, et à quel âge ?

Jour 2 :

Présentation de cette méthode de travail auprès des parents, d'un public
Leur permettre de comprendre l'utilité de ce langage
Comment proposer cette pratique dans une structure ?
Pratique au quotidien de cette méthode de langage avec des jeux, comptines et album
Atelier de chants mimés
Création d'histoires signées pour bébé
Découverte des émotions chez l'enfant en lui permettant de s'exprimer par le langage des signes pour bébés

PROGRAMME

Dates et lieu à définir

Durée : 2 jours (14 heures)

Participant·e·s : 4 à 15 personnes

Public : professionnel·les de la Petite Enfance en EAJE ou autres établissements (région Grand Est) situés en priorité en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) ou en zones rurales.

Tarif * : Inter 200€ (par participant·e) / Intra 980 € (groupe)
Journées financées à 50% par l'État (une journée offerte)

Cette action de formations est valable jusqu'à Juin 2022 dans le cadre de la Stratégie Plan Pauvreté. Sessions uniques de formation.

* La seconde journée est à la charge de l'établissement.

